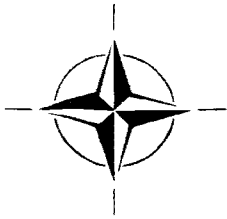


20  
12/7



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD  
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

Place du Maréchal  
de Lattre de Tassigny  
(Porte Dauphine)  
PARIS-XVI  
Tél. : KLEber 50-20  
Adresse télégraphique :  
OTAN PARIS ou  
NATO PARIS

NATO CONFIDENTIAL

To : Secretary General —  
c.c. Deputy Secretary General  
ASG for Political Affairs

From: Deputy Executive Secretary

Private Meeting of the Special Group on the Future  
of the Alliance held on Monday, 6th March, 1967

The CHAIRMAN made the following statement:

"As I envisage it, this first meeting of the Special Group should be devoted to reaching decisions on two points: (a) what subjects should be studied, and (b) how should these studies be carried out. Essentially, our task this morning is one of organization and procedure, but of necessity our discussion will range to include questions of substance, notably that of arriving at a common understanding of the objectives of this whole exercise.

"Let me turn first to the list of subjects to be studied. While, of course, other formulations are equally possible, and I have noticed for instance that the list I am going to present coincides more or less with the list prepared by the Belgian Delegation, to be introduced later on by Ambassador de Staercke, may I suggest as a starting point for the discussion the following enumeration of subjects:

- (a) Soviet foreign policy, the threat, and the Soviet interpretation of peaceful coexistence and détente.
- (b) The general defence policy of the Alliance in the present situation; basic principles underlying the level and deployment of forces; mutual disarmament and arms control, and their effects on the balance of forces.
- (c) The general political aims of the Alliance in East-West relations: allied views of the purposes and practice of détente, European security and the German problem, the nature of a European settlement.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

- (d) Western Europe and its specific contribution to the aims of the Alliance.
- (e) Tasks of the Alliance in the regions outside the NATO area and its responsibilities towards world order generally.
- (f) The consultative process in NATO and its relation to the commitment of members.

"Obviously each of these groups of questions raises major problems and may lead to the expression of quite different points of view. I welcome this prospect since we all aim at a frank and thorough dialogue. Yet the franker our discussion, the more necessary it becomes for us to clarify the final objectives and tasks arising out of this exercise. I believe that at least for most of the subjects, such tasks may already be outlined now, at least in a preliminary manner; for others however, we cannot, at this stage, go much further than an analysis of situations.

"Now let me give examples of some of the salient questions arising, in my view, under each subject. While, for instance, as regards the first point, it may be accepted that Soviet foreign policy does not anymore entertain the idea of military adventures, it may also be maintained that the Soviets are still pursuing an active policy in Europe to divide and weaken the Alliance, Western Europe and Germany. This is, in my view, the central point to be considered, although of course other opinions may be held and expressed here as well.

"As regards the second point, the general defence policy of the Alliance, our purpose should not be the establishment of force levels or the duplication of work which is already undertaken by our military and political staffs elsewhere. Rather our task should be to reassert the fundamental necessity of an adequate balance of forces, of reaching an agreement on certain basic military concepts such as, strategic and political warning, the degree of readiness required, the possibilities of mobilisation, short or long war, the relationship between conventional and nuclear weapons. Of course differing opinions are inevitable on all these points but we should strive after a reconciliation of views.

"Again, on point 3, referring to the political aims of the Alliance, our main task would seem to be the reassertion of the essential solidarity of free Europe and the United States and Canada, in trying to reach a fair and acceptable settlement with the Soviet Union, and the East European countries. The process of détente should be pursued with this end in view. A European settlement should be considered not as the end of the Alliance, but as a reasonable arrangement between free Europe and the Soviet Union and Eastern European countries, guaranteed by the United States and Canada and supported by the Atlantic Alliance for as long as necessary. We should also insist upon including a satisfactory solution of the German problem in such a settlement, as well as measures of security and disarmament and a final definition of frontiers. Within this framework, many different approaches are conceivable.

"Again, on point 4, one way to deal with the issue of Western Europe and its specific contribution to the aims of the Alliance, would be to underline the close connection between the political and economic solidarity, and possibly the unity, of free Europe on the one hand, and the maintenance of the strength and solidarity of the Alliance as a whole, on the other. Here too, the discussion may well reveal important differences about the exact meaning of the well-known two-pillar theory; nor can we avoid the question as to who, either the Alliance as a whole or the European countries concerned, should take the initiative to bring about this European solidarity and possibly unity.

"On the other hand, on point 5, I would be at a loss to indicate now the tasks of the Alliance in regions outside the NATO area and vis-à-vis the world order generally. One ultimate aim which might be suggested would be, of course, to decide whether or not there should be an extension of the responsibilities of the Alliance outside the NATO area. The question might also be raised whether rules of behaviour could be established in connection with the problems of member countries themselves outside the NATO area, to be respected by all Alliance countries; while finally various aspects of consultation in this context might be examined.

"As regards the sixth point, the consultative process in NATO and its relation to the commitments of members, our major problem and main aim are not, it seems to me, to repeat the thinking and recommendations of the Three Wise Men which are still relevant and valid. We should rather try to examine the degree of co-ordination which NATO consultation implies for member countries. We should also enquire what unity of action should follow consultation, particularly in dealing with problems of East-West relations.

"Once we have agreed on a list of the subjects to be covered, we should then decide on how to proceed. There is a variety of ways we could go about our task, but upon reflection, I have concluded on a preference for one procedure which I want to submit to you for your consideration:

"We might create an open-ended sub-group to study and discuss each subject. Clearly the sub-groups will vary in the number of their members and in their composition.

"Each subject might be entrusted to a national delegation or to the International Staff for the preparation of the initial paper. These papers would serve as the basis of discussion in the sub-groups.

"The International Secretariat should then be asked to co-ordinate and rewrite the papers in the light of these discussions. These papers should reflect faithfully the character of the discussions and the views expressed.

"Finally, all the papers should be discussed together in the Special Group as a whole. The Group would decide on the progress report to the Council to be prepared by the International Staff for eventual submission to Ministers in June.

"Such a procedure would, in my mind, ensure the widest possible participation of the allies, and would enable the Special Group to move ahead concurrently with all its studies.

"I should, however, point out that we will have to allow maybe one whole month to prepare the first reports. Nevertheless, it might be useful to continue preliminary exchanges of views prior to the receipt of these reports.

"Before concluding our discussion on procedures, I wish to mention two other points: (1) the Military Committee has asked, in the POLADS, whether the Special Group might not find it useful to have a military representative participate in its work. An answer to this question is in order. I suppose that we shall certainly be calling on the assistance of the military in discussions on matters of defence, but that the bulk of the studies is essentially political in nature and thus does not appear at this time to require military judgements or contributions; (2) the other point is with regard to records. I believe that the deliberations of this Group should be as free and open as possible. Therefore I propose that no records be kept.

"I am afraid I have already spoken too long. Let me, however, add one point: we shall have to examine, in due course, the presentation of the results of our work to public opinion in a way which is understandable and acceptable to both the old and young generations. In drawing up the final reports I will carefully bear this point in mind, and I am sure that the Group attaches no less importance to it than I do. May I now open the discussion: first, on the list of subjects and purposes of this exercise, second, on the procedures to be adopted to carry out our work."

2. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE rappelle l'intérêt de son pays pour une entreprise dont dépend la revitalisation de l'Alliance. Avant d'exposer son point de vue sur les tâches à accomplir, il tient à faire deux remarques préliminaires. Il se félicite d'abord de ce que le Président ait proposé que les discussions soient aussi libres que possible comme il convient dans un groupe d'étude. Il considère en effet que seule une controverse ouverte peut permettre d'arriver à une vérité commune. Quant à la présence d'un représentant du Comité Militaire à toutes les réunions du Groupe Spécial, il ne croit pas qu'il serait opportun d'institutionnaliser cette présence étant donné le caractère essentiellement politique de ce Groupe. Il n'exclut pas cependant que l'avis des autorités militaires de l'OTAN ou nationales puisse être demandé chaque fois que de besoin.

3. Afin de mettre en oeuvre aussitôt que possible la Résolution adoptée par les Ministres en décembre 1966, et la décision prise par le Conseil le 20 février dernier, il pense que le Groupe Spécial doit être en mesure de discuter tout d'abord son programme de travail et de déterminer ensuite une procédure pour réaliser ce programme. Il rappelle que la base de ce programme de travail doit être recherchée dans le PO/67/133 où ont été rassemblées les questions essentielles qui avaient été évoquées par le Conseil à sa réunion du 15 février, et qui distinguent deux

phases dans l'étude qui est confiée au Groupe Spécial: l'analyse et les travaux des conclusions. En ce qui concerne l'analyse, il fait observer qu'elle doit nécessairement être de nature politique afin que les tâches futures qui s'en dégageront, aient au départ une interprétation politique. Il estime donc que le premier travail à accomplir doit consister à déterminer les questions qui feront l'objet de cette analyse. C'est pour contribuer à ce travail que la Belgique a établi une liste de questions (voir Annexe I) dont il fait observer qu'elle se rapproche des catégories définies par le Secrétaire Général dans sa déclaration d'ouverture. Sur la base de ces deux documents et d'autres propositions qui pourraient encore être présentées, il souhaiterait qu'afin de dégager un programme commun, une délégation, peut-être deux ou trois au maximum, soit chargée de préparer un projet qui pourrait rapidement être soumis au Groupe Spécial, peut-être même lundi prochain. Celui-ci élaborerait ensuite ses procédures de travail.

4. Le PRESIDENT fait observer que les travaux de ce Groupe de Rédaction devraient rester comme ceux du Groupe Spécial, sous la direction du Secrétariat ce qui est une garantie d'impartialité.

5. Le REPRESENTANT de l'ALLEMAGNE marque un accord de principe sur les propositions qui ont été faites. Il approuve en particulier la suggestion selon laquelle aucun procès-verbal officiel ne sera diffusé. Il considère cependant que le Comité Politique, qui a une connaissance de l'ensemble des problèmes, pourrait être invité à préparer un projet de programme sur la base de ces propositions. Quant au problème de fond, il a été extrêmement intéressé par la liste qui a été présentée par le Secrétaire Général, bien que les trois premiers points lui paraissent relever de l'analyse et les trois derniers, soient plutôt à traiter dans les conclusions. Il estime que trois problèmes dont deux ont d'ailleurs été mentionnés par le Secrétaire Général, devraient être traités au cours de la phase d'analyse: la situation extérieure et intérieure de l'URSS, la situation de la Chine, et la sécurité et la détente en Europe.

6. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI déclare qu'il a abordé le problème des travaux futurs du Groupe Spécial à peu près sous le même angle que le Représentant de la Belgique, c'est-à-dire qu'il lui paraît indispensable de définir d'abord un programme de travail. Il s'est donc efforcé de dégager ce programme en fonction de considérations pratiques, à savoir en fonction des tâches et des objectifs qui seront vraisemblablement ceux de l'Alliance dans les années à venir. La liste des études qu'il propose (voir Annexe II) ne vise nullement à être complète. Elle découle de la Tâche qui lui paraît fondamentale pour l'Alliance, c'est-à-dire la détente, et les conditions politiques et militaires de la sécurité européenne ainsi que les moyens de créer ces conditions. Ayant défini un certain nombre de sujets d'étude, il s'est également efforcé de proposer les moyens de les traiter. Les solutions qu'il propose sont diverses puisqu'il envisage d'avoir recours à des Sous-groupes du Groupe Spécial aussi bien qu'au Comité Politique, au DPWG, au Comité Militaire, au Groupe de Planification nucléaire, ou même aux Parlementaires de l'OTAN. Il ajoute que cette méthode ne signifie nullement que le Groupe Spécial abandonnera la direction des études qui devront au contraire être conduites en son nom et sous sa direction.

7. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS se félicite de ce que, pour la première fois, sur l'initiative de M. Harmel, la décision ait été prise d'envisager dans leur totalité les problèmes que l'Alliance va devoir affronter. Bien que tous les membres de l'Alliance soient depuis longtemps d'accord sur un certain nombre d'objectifs, tels que la nécessité d'une force de dissuasion en face de l'Union Soviétique, l'unification de l'Europe occidentale, la solidarité occidentale, la réunification de l'Allemagne, la paix dans le monde, et la détente comme moyen de parvenir au règlement des problèmes en Europe. Il reconnaît qu'en face d'une situation qui demeurerait statique, ces objectifs semblaient impossible à atteindre.

8. Mais il constate que la situation s'est modifiée sur deux points; en premier lieu, l'Union Soviétique a reconnu qu'en s'appuyant sur un dispositif militaire extrêmement puissant, elle avait intérêt à recourir davantage à des méthodes politiques qu'à l'intimidation dans ses relations avec les pays occidentaux. En second lieu, la situation dans le monde s'est détériorée à tel point qu'elle ne peut manquer d'avoir des répercussions sur la politique européenne, celle-ci ne pouvant ignorer l'évolution de la Chine, mais aussi la nécessité de chercher au plus tôt les moyens de combler l'écart entre les peuples riches et les peuples pauvres dans le monde.

9. Il pense d'ailleurs qu'une tendance dynamique se marque dans les six domaines cités ci-dessus. Dans le domaine de la dissuasion, des efforts sont tentés de part et d'autre pour limiter les armements sans mettre en danger la sécurité. L'idée de l'unification de l'Europe progresse comme le prouvent les discussions en cours entre le Royaume-Uni et les six partenaires du Marché Commun. La solidarité de l'Alliance doit être repensée compte tenu de la nouvelle politique soviétique et des récentes initiatives françaises. La réunification de l'Allemagne se présente sous un aspect différent depuis que la République fédérale a adopté une nouvelle politique vis à vis des pays de l'Est. La possibilité d'un règlement des problèmes européens avec les Soviets s'accroît par le fait que les Etats-Unis et l'Union Soviétique ne cessent de développer leurs échanges de vues sur les aspects importants de ces problèmes et que l'Europe a pris conscience de l'importance de ces échanges de vue pour une véritable détente.

10. Pour tirer tous les avantages de cette situation nouvelle, il est convaincu que l'Alliance doit améliorer ses méthodes sur deux points: l'adoption des décisions et la consultation. Il lui paraît indispensable en effet que des consultations aussi larges que possible aient lieu avant que les Gouvernements aient arrêté leurs décisions, de manière à harmoniser les politiques nationales et enfin, que les problèmes soient évoqués assez tôt et avec réalisme. En ce qui concerne la liste des problèmes qui devraient faire l'objet d'une consultation, il est prêt à accepter les trois documents qui ont été présentés ou une liste qui les combinerait.(1) Il souhaiterait

---

(1) La délégation des Etats-Unis a distribué après la réunion, une liste des points qui se prêteraient à une analyse - voir Annexe III.

néanmoins une discussion sur les problèmes de la paix dans le monde.

11. En ce qui concerne la procédure, il pourrait accepter que le travail soit effectué soit par des rapporteurs, soit par des Sous-groupes à participation non limitée, pourvu que la méthode adoptée permette de considérer ensemble les problèmes qui sont liés, comme par exemple, l'unification de l'Europe occidentale, et la réunification de l'Allemagne. Il estime que l'une des tâches principales du Groupe Spécial sera de faire en sorte, que non seulement les études qu'il délèguera soit à un représentant national soit à un Sous-groupe, mais aussi les conclusions de ces études soient coordonnées par lui, étant donné la relation étroite (inter-relationship) entre les différents domaines.

12. Le REPRESENTANT de l'ITALIE déclare que son gouvernement N'a pas encore achevé l'étude du compte-rendu des débats du Conseil et qu'il envisage de soumettre à son tour une liste des questions qui lui paraissent essentielles. Quelle que soit la solution adoptée, il espère que le Groupe spécial conduira ses travaux dans le but d'accroître la solidarité et le dynamisme de l'Alliance, et qu'il ne se bornera pas à un exercice académique, mais qu'il abordera franchement le problème de la détente qu'une Alliance forte est en mesure d'assurer en face d'une Union soviétique qui semble avoir elle aussi un désir de rapprochement. Compte tenu de ces lignes générales, il fera connaître aussi tôt que possible les vues de son Gouvernement.

13. Le REPRESENTANT de la TURQUIE fait observer que la création du Groupe spécial répond à un souci d'aborder les problèmes qui sont la vie quotidienne de l'Alliance sous un angle nouveau, celui de son avenir. De ce point de vue, il estime que si la méthode pragmatique proposée par le Royaume-Uni présente des avantages, la manière plus systématique dont le document belge définit les tâches futures est préférable, quitte à en modifier la formulation. Quant à la procédure, il serait d'avis de confier le soin d'établir un projet de programme à un sous-groupe dont la participation ne serait pas limitée à deux ou trois délégations, mais où chacun pourrait se faire représenter.

14. Le REPRESENTANT de la GRECE est entièrement d'accord sur la nécessité de poursuivre les études concernant l'avenir de l'Alliance sur un plan officieux, afin de ne donner à aucun moment l'impression que celle-ci traverse une crise. Pourvu que l'objectif poursuivi soit le renforcement de l'Alliance, il est prêt à accepter n'importe quelle procédure.

15. Le REPRESENTANT du PORTUGAL déclare que le document présenté par le Secrétaire Général lui paraît acceptable, mais que le document britannique a l'avantage d'aborder les problèmes de façon pratique et de mettre en lumière l'essentiel, c'est-à-dire ce qui concerne l'avenir, sans entrer dans des considérations historiques. Dans les listes de questions qui ont été présentées, à l'exception de celles établies par le Secrétaire Général, il relève que l'une des idées fondamentales de la proposition Harmel concernant "l'évolution du tiers-monde, la prise de conscience du problème du sous-développement, la fin des empires coloniaux et les responsabilités sociales des peuples atlantiques" n'a pas été reprise. Pour sa part il considère que ces problèmes sont une source de difficultés que l'Alliance aurait pu, et doit désormais éviter par une politique constructive.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

16. Le REPRESENTANT du CANADA partage l'opinion du Représentant des Etats-Unis concernant l'importance des négociations qui se déroulent en dehors de l'OTAN mais l'intéressent cependant (Etats-Unis/Union Soviétique, discussions trilatérales) et la nécessité de tirer tous les avantages possibles d'une situation en mouvement. C'est pourquoi il espère que le Groupe spécial abordera résolument les problèmes d'une présence évoluant sans entrer dans des discussions académiques sur le passé ou sur des hypothèses théoriques pour l'avenir.

17. Le REPRESENTANT des PAYS-BAS considère que si un large accord existe sur la nécessité du maintien et même du renforcement de l'Alliance, il n'en reste pas moins que des doutes sont exprimés dans l'opinion ou même dans les Parlements des pays membres quant à la valeur et au rôle futur de cette Alliance. Pour que le Groupe Spécial puisse atteindre les objectifs qui lui ont été assignés par le Conseil, il pense que les questions de méthode ont leur importance et que dans ce domaine les innovations sont nécessaires. C'est pourquoi il est assez favorable à la méthode adoptée par la Délégation belge qui pose des questions auxquelles des réponses précises devront être apportées. Il préférerait également ne pas confier au Secrétariat international la tâche de rédiger des projets, afin que le Groupe Spécial puisse bénéficier de l'expérience d'hommes nouveaux. Quelle que soit la méthode adoptée, il partage pleinement l'avis de M. Cleveland sur l'intérêt qu'il y aurait à établir un lien entre les différentes études. En conclusion, il rappelle que l'opinion publique marque une certaine insatisfaction quant au rôle de l'Alliance et des doutes sur son avenir. C'est pourquoi il souhaiterait que les procédures qui vont être établies permettent de tenir compte des avis d'organismes tels que les Parlementaires de l'OTAN ou l'Association du Traité Atlantique.

18. Le REPRESENTANT de la FRANCE a accueilli avec satisfaction les propositions du Secrétaire Général quant à la liberté des discussions qui se dérouleront sans qu'il soit établi de procès-verbal. Il est également d'accord pour considérer qu'une liste agréée des sujets à traiter doit être établie avant que la question d'une méthode de travail puisse être abordée. Il partage enfin l'opinion de M. Cleveland sur l'intérêt de ne pas morceler le travail. Pour établir la liste des sujets à traiter, il se demande s'il est indispensable d'envisager la création d'un sous-groupe ou de désigner dès maintenant un Rapporteur. Il suggère de confier au Comité politique la tâche d'examiner les trois listes présentées, et de se mettre d'accord sur une rédaction qui serait dirigée par le Groupe Spécial.

19. Le REPRESENTANT de la NORVEGE déclare que ses autorités ont besoin d'un certain délai de réflexion pour faire connaître leurs vues. Il considère cependant que le Groupe Spécial doit s'attacher surtout à examiner la situation présente et les tâches à venir. Sur le plan des procédures il serait favorable à la constitution d'un sous-groupe avec des rapporteurs nationaux choisis dans les délégations qui travailleraient en contact étroit avec le Secrétariat.

20. Le REPRESENTANT du DANEMARK fait savoir que son gouvernement est extrêmement intéressé par les tâches qui ont été confiées au Groupe Spécial et qu'il prendra une part active aux travaux.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE



Il est prêt à accepter qu'un certain nombre de délégations constituent un sous-groupe pour établir avec le Secrétariat un programme et une méthode de travail en tenant compte de ce qui avait été dit en particulier par le Représentant des États-Unis. Il souhaiterait qu'ultérieurement le Groupe Spécial envisage les moyens d'intéresser l'opinion publique des pays membres et pas seulement les parlementaires aux perspectives d'avenir de l'Alliance. Il est frappé de ce qu'une partie de l'opinion danoise attache une certaine importance à la date de 1969.

21. Le REPRESENTANT de l'ISLANDE est favorable à la création d'un sous-groupe spécial à participation non limitée et qui, suivant la suggestion de la Belgique, définirait un programme de travail.

22. Résumant la discussion, le PRESIDENT constate qu'un accord est réalisé sur le principe et sur l'esprit dans lequel les problèmes doivent être abordés, c'est-à-dire un esprit critique tourné vers l'avenir ainsi que sur la nécessité d'une coordination et d'une harmonisation des études. Sur un autre plan, il note que le Groupe Spécial est d'accord pour que des discussions restent libres sans qu'il soit établi de procès-verbal officiel et pour que le Comité Militaire ne soit pas représenté en permanence à ses réunions. Il constate également un large accord sur les listes de sujets qui ont été proposés, mais il lui semble que les avis diffèrent sur la méthode à suivre pour élaborer un programme de travail. Il demande au Représentant de la Belgique de préciser la portée des tâches qu'il souhaiterait confier au Groupe dont il a parlé.

23. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE précise que dans son esprit il s'agit pour le moment de constituer un groupe de rédaction qui établirait un programme de travail à partir des documents qui ont été présentés et de la discussion qui vient d'avoir lieu.

24. Les Représentants de la TURQUIE, de l'ALLEMAGNE et de la FRANCE ayant souligné que sur un sujet aussi important ils ne pourraient accepter que ce Groupe soit limité à deux ou trois délégations, le REPRESENTANT de la BELGIQUE ajoute qu'il n'a aucune objection à ce que le Groupe de Rédaction soit à participation non limitée.

25. En conclusion, le PRESIDENT propose une nouvelle réunion le lundi 13 mars à 15 heures. Pour faciliter la discussion il suggère qu'après avoir consulté ses autorités, chaque délégation s'efforce d'établir un projet de programme de travail.

*Fred C. Meurer*

*10/3/68*

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

LISTE DE QUESTIONS PROPOSEES PAR LA  
DELEGATION DE LA BELGIQUE

1. Depuis la conférence de San Francisco quels progrès ont été réalisés sur le chemin de sécurité collective mondiale?

Entretemps, quels efforts réassisis de sécurité régionale ont-ils enregistrés? L'Alliance en tant qu'instrument de recherche de la paix et de sécurité régionale a-t-elle correspondu et correspond-elle encore aux objectifs visés par l'article 52 de la Charte des Nations-Unies, sinon comment répondre mieux à l'objectif de l'article 52?

2. La situation au sein de l'Alliance est-elle caractérisée par une meilleure identification des intérêts et des objectifs collectifs des peuples européens? Dans l'affirmative, ceci doit-il entraîner une évolution dans les relations entre partenaires atlantiques?

3. L'état de l'Alliance et de l'Europe est-il influencé par l'évolution du monde communiste et ses développements en Europe et en Asie?

Pour l'Europe, quelles constatations et quelles conclusions tirer du progrès de l'idée de co-existence pacifique?

Quelles orientations dans la perspective de la détente?

4. La naissance des armements nucléaires intercontinentaux de grande puissance et l'éventualité d'un traité de non-prolifération n'entraînent-ils pas de modifications de concepts stratégiques?

Ceci peut-il être assorti d'une détente militaire et d'un désarmement parallèle et progressif?

5. En face de l'organisation d'Etats d'obédience communiste et compte tenu de l'apparition et parfois de la réunion de pays récemment venus à l'indépendance et de pays dits non engagés n'y-a-t-il pas lieu de fortifier une union entre pays fondés sur une communauté d'idéologies et une très grande similitude de système politique?

6. Quel vrai visage l'Alliance doit-elle présenter vis-à-vis des générations montantes qui n'ont pas connu les situations de 1949 et parmi lesquelles se sont développées de légitimes aspirations vers la paix?

Comment faut-il expliquer le rôle que dans un monde modifié joue une alliance?

Quels arguments évoquer? Comment associer ces générations à la construction future?

SPECIAL GROUP

Some Initial Suggestions by the United Kingdom  
Representative

We should look at practical problems and likely tasks in order to see what analysis or study has to be done, what procedures have to be followed, and what improvement is required in mechanism of the Alliance.

There is no need to agree finally at this stage on the tasks. Let us postulate some tasks, do the studies which they require, and then see if we can confirm the definition of the tasks.

Tasks and Studies

A central task which comprehends many others:- to establish (a) what are the political and military conditions for progress towards European security, (b) how should we conduct this movement, both bilaterally within a framework of agreed policy, and multilaterally.

This task requires studies of the following matters, with an indication of the body which could carry them out or is doing so already:

DEFINITION OF STUDY

BODY TO CARRY IT OUT

Soviet foreign policy

Sub-group of the Special Group, with experts

The evolution of other Eastern European States

Proposals for arms control and disarmament, with special reference to Europe

Another sub-group, with disarmament experts, consulting DPWG as required.

What are the conditions for the balanced reduction of forces?  
What reduction on each side is consistent with Western security?

Sub-group to formulate terms for a study by DPWG

Bring up to date the analysis of existing bilateral East/West contacts.

Political Advisers

What are new ideas for these contacts?

Political Advisers

What strategy and what minimum force posture is necessary during the process of détente, in order to provide security for the West?

NPG

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Second Task

2. Improvement of political consultation.

Studies: What has been done and what has not been done to execute proposals on this subject by the Three Wise Men?

What decisions or procedures are required in order that consultation should take place effectively and at an earlier stage in the national decision-making process)

Studies to be undertaken by POLADS.

Third Task

3. Improvement of contact with the public.

Study of the possible role of a NATO Assembly, and of recent proposals by the NATO Parliamentarians.

Study to be undertaken by a sub-group, and on the basis of questions formulated by them, with the NATO Parliamentarians.

/

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

FUTURE OF THE ALLIANCE STUDY

PHASE I - ANALYSIS OF EVENTS

- A. Developments in Western Europe and the North Atlantic Area.
- B. Developments in the Soviet Union and Eastern Europe, with consequent opportunities in East-West Relations.
- C. External Factors bearing on the Alliance.
- D. Political Significance of the Military Situation.
- E. Public Attitudes towards NATO's Tasks.

U. S. Delegation  
March 6, 1967